

SOMMAIRE

Introduction Générale P : 2

Dépenses de personnel P : 5

Dépenses de fonctionnement : mesures nouvelles P : 7

- 1 - ENTSS P : 9
- 2- DF P : 11
- 3 - CENAF P : 14
- 4 - DSDDS P : 15
- 5 - GINDDI P : 16
- 6 - DDC P : 19

Dépenses de transfert : P : 21

- Ginddi P : 22

Dépenses en Capital P : 24

- Projets en cours P : 24

1- Programme de lutte contre les pires formes
de travail des enfants P :28

2- Projet d'aménagement pour un meilleur cadre de vie
des Talibés dans les DAARAS P : 31

3- Projet crédits femmes P : 33

4- Appui aux groupements féminins P : 35

5- Appui à la lutte contre la pauvreté P :37

6- Projet de lutte contre la pauvreté P :38

Transfert en capital

- Achèvement des CEDAF P : 43
- Agence du fonds de développement social P : 44

Introduction Générale

Le rapport de présentation du budget du ministère de la femme, de la famille et du développement social pour l'année 2006, est préparé sur la base des dispositions du décret 2005-724 du 11 Août 2005 portant répartition des services de l'Etat entre la Présidence de la République, la Primature et les ministères.

Ce texte, en réorganisant l'architecture gouvernementale, concentre davantage les attributions du département sur les cibles que sont les groupes vulnérables (la femme, les enfants, la famille) ainsi que sur le développement social qui est par essence transversal.

Les programmes de l'année 2006, tout en consolidant les actions déjà entreprises dans le cadre de la lutte pour la réduction de la pauvreté, vont imprimer une démarche nouvelle au développement social.

De plus en plus, la problématique du secteur social reste marquée par des questions que le département tente de mieux cerner, grâce à une lettre de politique sectorielle à opérationnaliser dans un programme décennal, qui fixera le cadre d'intervention de l'Etat et des partenaires au développement.

Les questions comme la promotion de l'équité et de l'égalité dans le genre, les programmes de protection de l'enfance, la lutte contre toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, restent les principaux chantiers de l'année 2006.

Déjà au cours de la présente année, le Sénégal s'est nettement distingué par ses avancées dans l'élaboration de la stratégie nationale pour l'égalité et l'équité dans le genre (SNEEG).

Sur le plan des dépenses en capital, 8 (huit) projets, dont certains figurent déjà dans les plans d'opérations sectoriels (POS) du Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté, ont été sélectionnés .

Au total, les mesures nouvelles prévues ainsi que les crédits de paiement du BCI 2006 doivent permettre de :

- Revaloriser et renforcer les structures
- Amorcer les programmes prioritaires
- Rendre les évènements spéciaux plus visibles,
- Promouvoir la lutte contre la traite et les pires formes de travail des enfants,

- Apporter une réponse durable à la problématique de la pauvreté et à la prise en compte de la dimension genre dans le processus d'élaboration du budget ;
- Renforcer la protection sociale des groupes vulnérables.

Le rapport de présentation du budget 2006 aborde :

1. dans une première partie :

- le titre 2 : les dépenses de Personnel,
- le titre 3 : les dépenses de fonctionnement hors personnel, hors transfert,
- le titre 4 : les dépenses de transfert,

2. dans une deuxième partie :

- le titre 5 : les dépenses en capital qui seront présentées avec la répartition des ressources en :
 - financements extérieurs,
 - financements intérieurs.

Section 58

Titre 2 : Dépenses de Personnel

Article : 61

Les dépenses de personnel pour l'année 2006 sont estimées à 920 525 000 contre 1 433 932 000, soit une baisse en valeur absolue de 513 407 000 et 35,80 % en valeur relative.

Cette baisse dans le montant du titre est consécutive aux décrets de répartition des services qui ont rattaché successivement le Fonds de Solidarité Nationale et le Commissariat à la sécurité alimentaire d'une part, et la Direction l'Action Sociale (DAS), d'autre part, au Ministère de la Solidarité Nationale.

Malgré la baisse en valeur absolue, il convient de noter que le département, grâce aux recrutements exceptionnels, dispose chaque année de personnels nouveaux, dont l'incidence financière apparaît au niveau des services votés dans la section 58.

Il est souhaitable que cet effort soit maintenu pour permettre le renforcement des structures du ministère.

Section 58

Titre 3 : Dépenses de fonctionnement (Hors personnels, hors transferts)

Article 62

Le total du titre 3 est chiffré pour l'année 2006 à 1 171 264 000 F contre 2 049 521 000 F de la loi initiale de 2005, soit une baisse de 878 257 000 F en valeur absolue et 42,85 % en valeur relative.

Ce titre a enregistré d'abord la consolidation des différents virements et transferts de 2005.

Ensuite, il a été tenu compte de l'impact des crédits de fonctionnement précédemment domiciliés au

Commissariat à la Sécurité Alimentaire et à la Direction de l'Action Sociale :

Quant aux mesures nouvelles, elles concernent diverses structures pour un montant total de 93 520 000 F répartis comme suit :

ENTSS	10 1 33 000
Dir. de la Famille	33 064 000
Fonct. du CENAF	7 130 000
Fonc. D.S.D.S	16 512 000
Centre GINDDI	11 520 000
D.D.C	15 161 000

1. E.N.T.S.S.

10 133 000

Chapitre : 44117212010

Les nouveaux textes de l'ENTSS qui consacrent le relèvement des niveaux par l'ouverture de filières et la diversification de celles-ci placent cet établissement dans un nouveau contexte.

Cette structure d'enseignement supérieur de type professionnel doit moderniser son fonctionnement et absorber de plus en plus d'étudiants.

Cet accroissement engendre des dépenses de fonctionnement principalement dans :

- l'acquisition de matériels pédagogiques et didactiques
- le suivi des stages de terrain
- la reproduction de documents
- l'entretien du parc informatique
- le carburant pour les voyages d'études
- l'entretien de l'établissement et des salles de cours

- la réparation des cars de l'école.

Les crédits demandés sont relatifs aux rubriques ci-après :

1.1 Fournitures de bureau	1 000 000
1.3 Consommables informatiques	1 000 000
1.4 Carburant	2 500 000
1.7 Matériels didactiques	1 600 000
2.6 Entretien Véhicule	3 000 000
8.1 Missions à l'intérieur du pays	1 033 000

2. Direction de la Famille

33 064 000

Chapitre : 6522304010

Article : 62

La Direction de la Famille occupe une place centrale dans le dispositif institutionnel d'Etat dans la prise en charge des différentes cibles que constitue l'ensemble « famille ».

A la gestion de ces missions transversales, qui impose un suivi, une évaluation et une coordination de l'action quotidienne, s'ajoute, de plus en plus, une dimension à la hauteur des engagements régionaux et internationaux pris par le gouvernement.

Ces engagements, issus de la ratification des différents protocoles, conventions ou traités, tournent autour des plans d'action dont la finalité est d'assurer la promotion de la femme :

- mise en œuvre et coordination de la SNEEG
- élaboration et exécution du plan d'action de la famille issu de la conférence de Cotonou

- CEDEF / CEDAW : convention sur l'élimination de toutes formes de discriminations à l'égard des femmes.
- plateforme de Beijing
- Objectifs du Millénaire pour le Développement.

La conduite de tous ces programmes engendre des moyens importants à mettre à la disposition de la Direction.

C'est pourquoi, l'accent a été mis sur certaines rubriques directement liées au plan de charge de la Direction comme :

- les rencontres avec les organisations de femmes,
- l'animation permanente du Comité Consultatif national de la femme,
- l'organisation des évènements comme la journée tolérance zéro pour les M. G. F, la journée de la famille, la journée internationale de la femme, la journée de la femme rurale, etc.,
- la production à temps de rapports d'étape des documents à partir des engagements pris par les Etats.

- la mise en place de moyens adéquats, pour organiser la mobilisation grâce à la location de bus et l'augmentation du carburant,
- l'amélioration des conditions de travail pour les agents et le comité consultatif,

le renforcement du dispositif de la communication par la production de supports destinés au grand public. Les rubriques sont ainsi réparties :

1.4 Carburant	2 400 000
1.5 Matériel de bureau	3 000 000
2.6 Entretien et réparation	4 000 000
2.9 Autres entretiens et maintenances	2 000 000
3.2 Honoraires et commissions	3 000 000
3.5 Frais d'impression et de publicité	5 000 000
8.9 Autres frais de transport	3 000 000
9.1 Frais de réception	3 000 000
9.2 Conférences, congrès et séminaires	7 664 000

3. Fonctionnement du CENAF

7 130 000

Chapitre : 6502205010

Article : 62

La gestion 2006 devrait être pour le CENAF (Centre National d'Assistance et de Formation pour la Femme) une année de mise en œuvre effective des premiers programmes d'envergure sur l'ensemble du territoire, car 12 centres sont en voie d'achèvement.

C'est pourquoi le budget 2006 de ce service a été revu dans une optique plus opérationnelle et les crédits complémentaires serviront à assurer les liaisons avec les organisations féminines, dans cette phase de démarrage des opérations sur le terrain.

Ces crédits concernent les imputations ci-après :

1.4 Carburant	2 999 000
7.3 Location de véhicules	2 499 000
8.1 Frais de mission à l'intérieur du pays	816 000
9.6 Conférences Congrès Séminaires	816 000

4. Direction des stratégies de développement social

16 512 000

Chapitre : 65022308010

Article : 62

Cette Direction, durant l'année en cours, a connu un renforcement de ses missions et un recrutement important en cadres supérieurs dans plusieurs disciplines.

La perspective de l'élaboration d'un programme décennal, après l'achèvement de la lettre de politique sectorielle, lui ouvre de nouveaux champs d'investigation du secteur social.

C'est pourquoi, l'accent a été mis sur la recherche opérationnelle avec beaucoup de missions à l'intérieur du pays.

Les crédits proposés se répartissent comme suit :

1.1 Fournitures de bureau	2 000 000
1.4 Carburant	1 500 000
1.5 Matériel de bureau	2 000 000
2.6 Entretien et réparation	3 000 000

6.9 Internet	4 000 000
7.3 Location de voitures	2 512 000
8.1 Frais de mission à l'intérieur du pays	1 500 000

5. Centre d'Ecoute et d'Orientation pour Enfants en
Situation Difficile (GINDDI)

11 520 000

Chapitre : 65117213010

Article : 62

Le Centre GINDDI créé en 2003 tente d'apporter une réponse à la problématique de l'enfance en situation difficile.

Il est installé dans les locaux anciennement occupés par ZAKAT HOUSE, avec des corps de bâtiments imposants et des installations qui permettent un régime d'internat (dortoirs, toilettes, cuisines, espaces loisirs, jardins, mosquée).

Le centre connaît actuellement une affluence importante, à mesure que le message des autorités en direction de la

prise en charge des enfants devient soutenu, pour ce centre de référence sur le continent africain.

Il a reçu 4137 enfants dont les 2571 ont été retournés dans leurs familles, 184 placés ailleurs.

1116 enfants ont été suivis médicalement tandis que 1079 actions de rue ont été réalisées.

Cette intervention du centre dans les « points chauds » de la capitale et des régions permet de prendre l'exacte mesure de la complexité de l'enfance en situation difficile ainsi que les moyens qu'elle exige.

Du reste, le relevé des appels au numéro vert de Juin 2003 à mai 2005 ainsi que leur répartition, donne une idée de la dimension de la tâche du centre.

Les 150 417 appels se décomposent comme suit :

- appels d'enfants	42 739
- appels des parents	38 530
- appels des maîtres coraniques	18 420
- appels liés aux enfants	20 230
- divers appels	30 498

Les crédits demandés vont servir à poursuivre le processus de modernisation et rendre plus efficaces les mécanismes de prise en charge grâce à l'augmentation du nombre de vacataires. Ils concernent les rubriques ci-après :

1.1 Fournitures de bureau	700 000
1.2 Matériel et produits d'entretien	1 100 000
1.4 Carburant	1 400 000
1.5 Matériel de bureau	500 000
1.6 Abonnements	130 000
1.7 Matériels didactiques et pédagogiques	889 000
2.1 Entretien et maintenance	2 200 000
3.4 Services extérieurs et gardiennage	2 101 200
3.5 Frais d'impression et de publicité	1 000 000
6.2 Téléphone	1 500 000

6. Direction du Développement Communautaire

15 161 000

Chapitre : 65322307010

Article : 62

La Direction du Développement Communautaire compte, durant l'année 2006, stabiliser son fonctionnement grâce, d'une part, au recrutement continu de cadres intermédiaires et d'autre part, à la mise en place d'une base de données pour moderniser le suivi des ONG, maintenant au nombre de 450 agréées, intervenant au Sénégal.

Ce suivi concernera non seulement les programmes d'investissement ainsi que les agréments des ONG, mais aussi les projets d'intérêt communautaire des organisations à la base.

A moyen terme, il est prévu de renforcer ce suivi grâce à l'implication plus grande des services déconcentrés.

Les crédits demandés se répartissent comme suit par rubrique :

1.2 Matériel et produits d'entretien	1 061 000
1.3 Consommables informatiques	1 000 000
1.4 Carburant	1 500 000
1.5 Matériel de bureau	1 000 000
1.6 Abonnements	300 000
2.1 Entretien et maintenance bâtiment	800 000
2.6 Entretien et réparations véhicules	800 000
2.7 Autres entretiens	400 000
3.5 Frais d'impression et publicité	300 000
6.1 Frais de poste et d'affranchissement	1 000 000
6.2 Téléphone	1 000 000
6.9 Internet (Base de données)	3 000 000
7.3 Autres achats de biens et services	1 500 000
8.1 Frais de mission à l'intérieur du pays	1 500 000

Section 58

Titre 4 : Dépenses de Transfert

Article

Les dépenses de transfert, pour l'année 2006 sont estimées à 424 822 000 F contre 1 049 902 000 F pour l'année 2005 soit une baisse de 625 080 000 F en valeur absolue et 59,54 % F en valeur relative.

Ce titre enregistre, les effets réducteurs du montant des crédits des chapitres domiciliés à la Direction de l'Action Sociale soit 495 000 000 F, correspondant à 47% de la loi de finance initiale de 2005.

Pour l'année 2006, la demande de mesure nouvelle concerne les enfants de la rue.

Chapitre : 6527217010

Enfants de la rue

6 000 000

Cette dotation, prévue au profit du centre GINDDI, doit permettre d'améliorer les conditions de prise en charge des enfants.

En effet, le nombre d'enfants devient de plus en plus élevé, et par moment, avec des séjours au Centre qui se prolongent.

Durant l'année 2005, le centre a bénéficié d'un soutien ponctuel, principalement de certaines communautés religieuses pour la prise en charge dans l'alimentation.

A présent, il s'agit de sécuriser, tout au long de l'année, le séjour des enfants dans le centre.

C'est pourquoi, la mesure nouvelle a été prévue :

9.0 Autres transferts : 6 000 000.

Section 58

Deuxième PARTIE

Projets

Titre 5 : Dépenses en Capital

1. CEDAF
2. Programme de lutte contre les Pires Formes de Travail des Enfants
3. Éducation à la vie familiale dans les DAARAS
4. projet de crédits pour les femmes
5. appui aux groupements féminins
6. Appui à la lutte contre la pauvreté

7. projet de lutte contre la pauvreté

8. AFDS

Les dépenses en capital, prévues pour l'année 2006, s'inscrivent dans une dynamique qui traduit dans le PTIP 2006-2008, les efforts de l'Etat, dans le secteur de la femme et de la famille.

Ces efforts concernent, d'une part, les projets en cours, avec un financement sur ressources intérieures ou extérieures, d'autre part, de nouveaux projets dont certains sont inscrits dans le Plan d'Opération Sectoriel du Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté.

Le profil des dépenses en capital, pour l'année 2006, intègre les projets en cours, et les nouveaux projets qui, à terme, devraient être inscrits dans le PTIP.

Ainsi, le total des investissements envisagés est estimé à 9.172.746.000 F contre 10.986.650.000 F en 2005.

Les crédits de 2006 concernent 6 projets en cours et 2 projets nouveaux pour

L'analyse de la structure des prévisions de dépenses en capital de 2006 indique que les financements extérieurs sont chiffrés à 6.938.000.000F.

Ils sont répartis entre les emprunts et les subventions non remboursables.

Au titre des emprunts de 3.592.000.000F, il faut mentionner :

- Le crédits IDA : 1.592.000.000F
- Le prêt FND : 2.000.000.000F

Quant aux subventions non remboursables de 3.346.000.000F, elles soutiennent les programmes suivants :

- Lutte contre les Pires Formes de Travail des enfants : 329.000.000F
- Constructions des CEDAF : 950.000.000F
- Lutte pour réduction de la Pauvreté : 985.000.000F
- Fonds de Développement Social : 1.082.000.000F

Les emprunts représentent 63% du financement extérieur à ce jour et les subventions 37%.

Pour l'année 2006, la part des ressources extérieures, 6.938.000.000F sur le total des prévisions pour l'investissement 9.172.746.000 F, représente 75 %.

Le rapport indique pour chaque projet, outre les imputations budgétaires et les codes :

- la répartition des crédits de paiement et les prévisions de tirage
- le contenu
- le détail des contreparties

1. Programme de lutte contre les pires formes de travail des enfants :

532.000.000

Les rubriques sont ainsi réparties				
SE	S	U	Subvention	
				329.000.000
24	1	9	Autres matériels Mobilier de bureaux et logement (équipement centre de)	20.000.000
62	1	1	Fournitures de Bureaux	2. 000 000F
62	1	3	Consommable informatique	1.500.000
62	1	4	Carburant	5 000 000 F
62	2	6	Entretien et réparations véhicules	1 500 0000 F
62	3	2	Honoraires et commissions (statistiques enquêtes honoraires)	92.000.000
62	6	2	Téléphone	1.000. 000 F
62	6	9	Autres Dépenses de communication (matériel IEC)	10.000 000 F
62	8	1	Frais de missions intérieur du pays	10.000.000F
62	9	6	Conférences congrès séminaires	60.000.000F
Total				203.000.000 F
Total du Chapitre				532.000.000F

Ce programme est financé sur ressources extérieures à hauteur de 329.000.000 par l'Italie sous la forme d'une subvention.

La part du financement du Sénégal est chiffrée à 203.000.000F.

Pour l'instant, 09 départements sont concernés : Dakar, Louga, Saint-louis, Fatick, Pikine, Guédiawaye, Ziguinchor, Rufisque et Mbour.

Il vise à renforcer :

1. la capacité des institutions gouvernementales à mettre en œuvre des politiques et interventions visant l'élimination des pires formes de travail des enfants dans les départements ciblés.
2. le potentiel des ONG et des OCB des 09 départements dans la mise en œuvre d'actions directes de prévention, de protection et de réhabilitation visant l'élimination des pires formes de travail des enfants.
3. l'information et la communication en vue de l'émergence d'une opinion publique favorable à l'élimination des pires formes de travail des enfants et au renforcement de la coopération décentralisée.
4. l'accroissement quantitatif et qualitatif des données dans le domaine des pires formes de travail des enfants.

2. Projet d'Aménagement pour un meilleur cadre de vie des talibés dans les daaras

152 000 000

Il s'inscrit dans le renforcement et l'élargissement du projet « Extension de l'Enseignement de l'EVF aux daaras » dont l'objectif prioritaire est de contribuer à la résolution des problèmes de vie familiale, d'environnement et de santé des pensionnaires des daaras. Il rentre dans le cadre de la stratégie de réduction de la pauvreté.

En effet, les différents rapports de missions effectuées dans le cadre du projet « EVF-Daaras » ont révélé la persistance de la précarité des conditions d'existence.

Cette précarité dans les daaras est corrélativement liée :

- aux problèmes d'infrastructures ;
- à l'exiguïté des salles de classe et d'habitation ;
- à l'inexistence de sanitaires ;
- au manque d'eau courante et potable ;
- à la fréquence de maladies ;
- au manque de nourriture.

Dans l'immédiat, il est opportun d'allouer au projet pour l'année 2006 des ressources d'un montant total de

1 52 000 000 F. CFA selon la répartition suivante:

Rubriques			Montant en F CFA
23	4	9	Autres ouvrages et infrastructures (canarie amélioré) 25 000 000F
24	1	9	Autres matériels mobiliers bureaux et logements (nattes, matelas) 45.000.000
61	1	1	Soldes et accessoires 5.000.000
61	7	1	Frais de formation du personnel 25.000.000
62	1	1	Fourniture de bureau 1.000 000
62	1	4	Carburant 3.000.000
62	2	1	Entretien et maintenance véhicule 1.000.000
62	6	9	Autres dépenses de communication (EIC) 5 000 000
62	8	1	Frais de mission intérieur pays 10.000.000
62	9	6	Conférences congrès séminaires 60.000.000
Carburant			3 000 000
TOTAL			152.000 000

- ☞ le maraîchage
- ☞ l'exploitation de télé centres et de cybercafés
- ☞ le commerce général.

Les performances du programme dans la lutte contre la féminisation de la pauvreté engendrent une demande de plus en plus importante auprès de toutes les femmes, du milieu rural comme urbain, du secteur formel ou informel.

Ainsi, il sera possible de rétablir les équilibres entre les régions, à l'intérieur des régions et entre les départements

De même, certains secteurs d'activité seront pris en compte (embouche, pêche, artisanat et commerce).

4. Appui aux groupements féminins

1 200.000.000 F

Chapitre 65398018990 Appui aux groupements féminins Code 46110

Art.	para	ligne		
24	4	9	Acquisitions matériels d'allègement	1.200 000 000
Total chapitre :				1 200 000 000

Ce projet continue les efforts de l'Etat dans l'acquisition de matériel et d'équipement destinés à alléger les travaux de la femme.

Il s'inscrit déjà dans le cadre de la satisfaction globale de la demande sociale, permet d'équiper les organisations et communautés de base et d'engendrer des activités génératrices de revenus.

Ainsi, au fil des années, la composition du matériel d'allègement s'est diversifiée, en s'adaptant à l'évolution des potentialités et des activités économiques des groupements :

1- Unités de transformation de céréales

- moulin à mil
- décortiqueuse
- batteuse
- broyeuse à céréales
- 2- Salon de couture et restaurant
- machine à coudre
- matériel de cuisine
- 3 : Transformation des produits halieutiques
- claies de séchage
- fabrique de glace
- 4 Unité de sérigraphie et de teinture
- 5 Unité de transformation de fruits et légumes
- 6 Unité de transformation de lait,
- 7 Unité de micro jardinage,

5. Appui à la Lutte Contre la Pauvreté

1.313.646.900

Chapitre : 659.920.269.90

Code 46008

Article : 62

O.	S.	<i>Subventions</i>	985.000.000
7.	1.	<i>Location de bureau</i>	4.800.000F
5.	1.	<i>Eau</i>	1.200.000F
5.	2.	<i>Electricité</i>	8.800.000F

<i>Total du Chapitre</i>	<i>1.001.000.000 F</i>
--------------------------	------------------------

Le programme d'appui à la réduction de la pauvreté (PAREP) bénéficie d'une subvention globale provenant respectivement du PNUD et du Luxembourg.

La contrepartie de 16.000.000 F à la charge du Sénégal prend en compte principalement les dépenses permanentes ainsi que la location des bureaux des 2 antennes régionales situées dans les zones d'intervention (Tambacounda et Ziguinchor).

6. Projet de Lutte Contre la Pauvreté

2.163 000 000

Chapitre 6599202799

Code : 46107

Article 25

Ar t	para	ligne	Emprunt	2 000 000 000
SE	S	P		
24	4	9	Autres matériels et outillages	20.000.000
61	1	1	Soldes et accessoires	23.000.000
61	3	9	Autres indemnités	3.000.000
61	4	9	Cotisations sociales non ventilées	20.000.000
61	5	1	Prise en charge médicale	2.000.000
62	1	1	Fourniture de Bureau	4.500.000
62	1	3	Consommables Informatiques	3.000.000
62	1	4	Carburant	10.000.000
62	1	7	Matériels pédagogiques et didactiques	10.000.000
62	2	6	Entretien et réparations véhicules	3.000.000
62	3	5	Frais d'impression ou de publicité	5.000.000
62	1	5	Eau	500.000
62	5	2	Electricité	7.000.000
6.2	6	1	Frais de poste et d'affranchissement	2.000.000
62	2	2	Téléphone	7.000.000
62	7	1	Location Bâtiments à usage de bureaux	2.850.000
62	9	6	Conférence congrès séminaires	30.000.000
62	9	9	Autres biens et services	10.150.000
Total contrepartie				163 000 000
Total chapitre				2 163 000 000

Ce projet bénéficie d'un prêt du FND d'un montant de 2.000.000.000 Francs CFA, pour la réalisation d'infrastructures hydrauliques.

Évaluant les réalisations des programmes antérieurs, le projet compte moderniser les ouvrages à réaliser, tout en restant dans des coûts unitaires adaptés aux communautés de base.

Aussi, il est prévu, la construction et l'équipement de cases de santé fonctionnelles et modernes dans des villages enclavés, dépourvus d'électricité. Elles seront dotées de médicaments génériques pour lutter durablement contre les maladies, principalement pendant l'hivernage, période pendant laquelle les évacuations sanitaires sont souvent difficiles.

Le Sénégal devrait prendre en charge une contrepartie de 163 000 000 F dont les principales rubriques sont relatives :

- ☞ aux soldes et accessoires
- ☞ à la mise en place d'installations solaires
- ☞ à la formation des personnels des cases
- ☞ à l'achat de matériels didactiques

- ☞ aux publications et à l'édition des manuels et guides pratiques de santé
- ☞ au fonctionnement des antennes régionales
- ☞ à l'achat de la dotation initiale pour 14 cases.

Une extension du Programme hydraulique de près de 2.000.000.000 nécessitera par ailleurs l'ouverture d'un bureau de gestion et quatre unités régionales à Kolda Tamba, Thiès, et Diourbel avec des dépenses de personnel importantes.

Le programme mettra l'accent sur des projets intégrés, grâce à du matériel didactique, des supports et des relais médicaux et para médicaux décentralisés.

Les formations thématiques seront poursuivies grâce à l'énergie solaire des futures infrastructures dans des domaines comme la teinture, la coiffure, la savonnerie, la transformation des produits locaux, les NTIC.

Les cases programmées se situent dans les départements suivants :

Pikine (Malika), Rufisque (Kelle), Mbour (Ndiadiane, aga Ndimack, Nguedji), Diourbel (Khayakhokh), Bambey (Ndakh), Mbacké (Darou Tanzil), Tamba (Sino Samba

Yaké, Sinthiou Tabanani, Kédougou (Koumbé Bara),
Kolda (Darou Khoumène), Sédhiou (Karantaba, Sane
Hama Samba).

Section 58

Titre 6 : Transfert en Capital

1 - Achèvement des CEDAF

2 - Agence du fonds de développement Social

1. Achèvement de 12 CEDAF

500.000.000

Chapitre 60996104990 ACHEVEMENT 12 CENTRES DEPARTEMENTAUX code 46141

Art. 27	para ligne	Transfert autres administrations	500 000 000
		Total chapitre	500.000.000
Total			500.000.000

Les crédits, proposés pour l'année 2006 sont destinés à l'achèvement des CEDAF en construction.

A la suite d'une évaluation, faite par le maître d'ouvrage délégué, Monsieur le Ministre du Patrimoine Bâti, de l'Habitat et de la Construction a estimé, dans une lettre en date du 6 juin 2005, que le montant du financement à rechercher pour les 12 CEDAF était de 1 090 451 185 F.

Les 12 CEDAF sont les suivants :

Thilogne, Touba, Nioro, Kolda, Oussouye, Ross-Béthio, Kébémér, Mbacké, Fatick, Koussanar, Mékhé, Sangalkam.

Ainsi, aux 500.000.000 de ressources internes, il faudra ajouter une subvention de 950.000.000F

2. Agence du Fonds de Développement Social

Chapitre : 65992028990

Code : 46113

Article : 27

Art. para ligne

		<i>Constructions infrastructures en Casamance</i>	40 000 000
27 - 1 - 1		<i>Matériel didactique IEC</i>	10.000.000
6.1. 1.1.		<i>Charges du Personnel</i>	6 000 000
6.1. 8.1.		<i>Missions</i>	12 000 000
6.2. 1.4.		<i>Carburant</i>	10 320 000
6.2. 2.6		<i>Entretien et Réparations</i>	4 000 000
6.2. 7.1.		<i>Location de Bureau</i>	4 520 000
6.2. 6.2.		<i>Téléphone</i>	2 000 000
6.2. 6.5.		<i>Internet</i>	1.160.000
6.2. 1.3		<i>Consommable Informatique</i>	1 500 000
6.2. 1.1.		<i>Fourniture de Bureau</i>	1 500 000

Total contrepartie	93 000 000
---------------------------	-------------------

Les crédits inscrits pour ce projet comprennent une subvention de 1.082.000.000 F du Japon destinée à des infrastructures à construire en Casamance.

Cette subvention, qui entre dans la dynamique de la consolidation de la paix, met à la charge du Sénégal une contrepartie estimée à 93.200.000 F qui financera essentiellement les dépenses de fonctionnement relatives à la mise en œuvre de la subvention dans les départements.

de Ziguinchor, Oussouye et Bignona.

On retiendra des dépenses en capital une répartition sous sectorielle indicative, qui couvre diverses cibles sur le total des financements demandés :

- Enfants 8%
- Femmes 54%
- Famille 38%

Cette démarche, ainsi que les efforts quant à la traçabilité des investissements, répond au souci du département de tenir compte des questions de genre dans l'élaboration du budget et l'affectation des ressources.

Le processus qui tend à intégrer le genre dans le budget doit encore être approfondi, par une expérimentation plus poussée au sein des secteurs pour apporter une réponse durable à l'égalité dans l'accès aux ressources et à la répartition des revenus.

Les jalons de ce débat, déjà posés dans le DSRP ainsi que les avancées faites sur la question renseignent que le budget genre n'est ni une séparation des hommes et des femmes, par chapitres budgétaires interposés, ni une répartition des crédits par sexe.

Il n'est pas non plus, une augmentation ou une réduction des dépenses selon des mécanismes ou des arbitrages opposant hommes et femmes.

Conclusion Générale

En conclusion générale, le budget du Ministère de la Femme, de la Famille et du Développement Social est chiffré à 12.281.611.000F pour 2006, contre 19.295.365.000F pour l'année 2005.

La part du fonctionnement, est de 20% contre 80% au profit de l'investissement.

Les crédits du budget de fonctionnement ont connu une baisse, par rapport à l'année 2005 en raison principalement de la réévaluation des crédits.

La baisse de l'investissement est consécutive à l'achèvement de certains projets dont les prévisions de tirage sont arrivés à terme.

On retiendra un effort important des ressources intérieures dans le financement du secteur 2.234.000.000F en 2006 contre 540.650.000F, soit 4 fois plus qu'en 2005.

De même, la part des subventions non remboursables, 3.346.000.000F pour 2006, contre 1.925.000.000F en 2005 s'est accrue de 57%.

Enfin les transferts en capital ont enregistré une baisse en raison de la délocalisation de certains projets.

Le total du titre 3 est chiffré pour l'année 2006 à

1 171 264 000 F contre 2 049 521 000 F de la loi initiale de 2005, soit une baisse de 878 257 000 F en valeur absolue et 42,85 % en valeur relative.

Ce titre a enregistré d'abord la consolidation des différents virements et transferts de 2005.

Ensuite, il a été tenu compte de l'impact des crédits de fonctionnement précédemment domiciliés au

Commissariat à la Sécurité Alimentaire et à la Direction de l'Action Sociale :

Quant aux mesures nouvelles, elles concernent diverses structures pour un montant total de 93 520 000 F répartis comme suit :

ENTSS	10 1 33 000
Dir. de la Famille	33 064 000
Fonct. du CENAF	7 130 000
Fonc. D.S.D.S	16 512 000
Centre GINDDI	11 520 000
D.D.C	15 161 000

1. E.N.T.S.S.

10 133 000

Chapitre : 44117212010

Les nouveaux textes de l'ENTSS qui consacrent le relèvement des niveaux par l'ouverture de filières et la diversification de celles-ci placent cet établissement dans un nouveau contexte.

Cette structure d'enseignement supérieur de type professionnel doit moderniser son fonctionnement et absorber de plus en plus d'étudiants.

Cet accroissement engendre des dépenses de fonctionnement principalement dans :

- l'acquisition de matériels pédagogiques et didactiques
- le suivi des stages de terrain
- la reproduction de documents
- l'entretien du parc informatique
- le carburant pour les voyages d'études
- l'entretien de l'établissement et des salles de cours

- la réparation des cars de l'école.

Les crédits demandés sont relatifs aux rubriques ci-après :

1.1 Fournitures de bureau	1 000 000
1.3 Consommables informatiques	1 000 000
1.4 Carburant	2 500 000
1.7 Matériels didactiques	1 600 000
2.6 Entretien Véhicule	3 000 000
8.1 Missions à l'intérieur du pays	1 033 000

2. Direction de la Famille

33 064 000

Chapitre : 6522304010

Article : 62

La Direction de la Famille occupe une place centrale dans le dispositif institutionnel d'Etat dans la prise en charge des différentes cibles que constitue l'ensemble « famille ».

A la gestion de ces missions transversales, qui impose un suivi, une évaluation et une coordination de l'action quotidienne, s'ajoute, de plus en plus, une dimension à la hauteur des engagements régionaux et internationaux pris par le gouvernement.

Ces engagements, issus de la ratification des différents protocoles, conventions ou traités, tournent autour des plans d'action dont la finalité est d'assurer la promotion de la femme :

- mise en œuvre et coordination de la SNEEG
- élaboration et exécution du plan d'action de la famille issu de la conférence de Cotonou

- CEDEF / CEDAW : convention sur l'élimination de toutes formes de discriminations à l'égard des femmes.
- plateforme de Beijing
- Objectifs du Millénaire pour le Développement.

La conduite de tous ces programmes engendre des moyens importants à mettre à la disposition de la Direction.

C'est pourquoi, l'accent a été mis sur certaines rubriques directement liées au plan de charge de la Direction comme :

- les rencontres avec les organisations de femmes,
- l'animation permanente du Comité Consultatif national de la femme,
- l'organisation des événements comme la journée tolérance zéro pour les M. G. F, la journée de la famille, la journée internationale de la femme, la journée de la femme rurale, etc.,
- la production à temps de rapports d'étape des documents à partir des engagements pris par les Etats.

- la mise en place de moyens adéquats, pour organiser la mobilisation grâce à la location de bus et l'augmentation du carburant,
- l'amélioration des conditions de travail pour les agents et le comité consultatif,

le renforcement du dispositif de la communication par la production de supports destinés au grand public. Les rubriques sont ainsi réparties :

1.4 Carburant	2 400 000
1.5 Matériel de bureau	3 000 000
2.6 Entretien et réparation	4 000 000
2.9 Autres entretiens et maintenances	2 000 000
3.2 Honoraires et commissions	3 000 000
3.5 Frais d'impression et de publicité	5 000 000
8.9 Autres frais de transport	3 000 000
9.1 Frais de réception	3 000 000
9.2 Conférences, congrès et séminaires	7 664 000

3. Fonctionnement du CENAF

7 130 000

Chapitre : 6502205010

Article : 62

La gestion 2006 devrait être pour le CENAF (Centre National d'Assistance et de Formation pour la Femme) une année de mise en œuvre effective des premiers programmes d'envergure sur l'ensemble du territoire, car 12 centres sont en voie d'achèvement.

C'est pourquoi le budget 2006 de ce service a été revu dans une optique plus opérationnelle et les crédits complémentaires serviront à assurer les liaisons avec les organisations féminines, dans cette phase de démarrage des opérations sur le terrain.

Ces crédits concernent les imputations ci-après :

1.4 Carburant	2 999 000
7.3 Location de véhicules	2 499 000
8.1 Frais de mission à l'intérieur du pays	816 000
9.6 Conférences Congrès Séminaires	816 000

4. Direction des stratégies de développement social

16 512 000

Chapitre : 65022308010

Article : 62

Cette Direction, durant l'année en cours, a connu un renforcement de ses missions et un recrutement important en cadres supérieurs dans plusieurs disciplines.

La perspective de l'élaboration d'un programme décennal, après l'achèvement de la lettre de politique sectorielle, lui ouvre de nouveaux champs d'investigation du secteur social.

C'est pourquoi, l'accent a été mis sur la recherche opérationnelle avec beaucoup de missions à l'intérieur du pays.

Les crédits proposés se répartissent comme suit :

1.1 Fournitures de bureau	2 000 000
1.4 Carburant	1 500 000
1.5 Matériel de bureau	2 000 000
2.6 Entretien et réparation	3 000 000

6.9 Internet	4 000 000
7.3 Location de voitures	2 512 000
8.1 Frais de mission à l'intérieur du pays	1 500 000

5. Centre d'Ecoute et d'Orientation pour Enfants en
Situation Difficile (GINDDI)

11 520 000

Chapitre : 65117213010

Article : 62

Le Centre GINDDI créé en 2003 tente d'apporter une réponse à la problématique de l'enfance en situation difficile.

Il est installé dans les locaux anciennement occupés par ZAKAT HOUSE, avec des corps de bâtiments imposants et des installations qui permettent un régime d'internat (dortoirs, toilettes, cuisines, espaces loisirs, jardins, mosquée).

Le centre connaît actuellement une affluence importante, à mesure que le message des autorités en direction de la

prise en charge des enfants devient soutenu, pour ce centre de référence sur le continent africain.

Il a reçu 4137 enfants dont les 2571 ont été retournés dans leurs familles, 184 placés ailleurs.

1116 enfants ont été suivis médicalement tandis que 1079 actions de rue ont été réalisées.

Cette intervention du centre dans les « points chauds » de la capitale et des régions permet de prendre l'exacte mesure de la complexité de l'enfance en situation difficile ainsi que les moyens qu'elle exige.

Du reste, le relevé des appels au numéro vert de Juin 2003 à mai 2005 ainsi que leur répartition, donne une idée de la dimension de la tâche du centre.

Les 150 417 appels se décomposent comme suit :

- appels d'enfants	42 739
- appels des parents	38 530
- appels des maîtres coraniques	18 420
- appels liés aux enfants	20 230
- divers appels	30 498

Les crédits demandés vont servir à poursuivre le processus de modernisation et rendre plus efficaces les mécanismes de prise en charge grâce à l'augmentation du nombre de vacataires. Ils concernent les rubriques ci-après :

1.1 Fournitures de bureau	700 000
1.2 Matériel et produits d'entretien	1 100 000
1.4 Carburant	1 400 000
1.5 Matériel de bureau	500 000
1.6 Abonnements	130 000
1.7 Matériels didactiques et pédagogiques	889 000
2.1 Entretien et maintenance	2 200 000
3.4 Services extérieurs et gardiennage	2 101 200
3.5 Frais d'impression et de publicité	1 000 000
6.2 Téléphone	1 500 000

6. Direction du Développement Communautaire

15 161 000

Chapitre : 65322307010

Article : 62

La Direction du Développement Communautaire compte, durant l'année 2006, stabiliser son fonctionnement grâce, d'une part, au recrutement continu de cadres intermédiaires et d'autre part, à la mise en place d'une base de données pour moderniser le suivi des ONG, maintenant au nombre de 450 agréées, intervenant au Sénégal.

Ce suivi concernera non seulement les programmes d'investissement ainsi que les agréments des ONG, mais aussi les projets d'intérêt communautaire des organisations à la base.

A moyen terme, il est prévu de renforcer ce suivi grâce à l'implication plus grande des services déconcentrés.

Les crédits demandés se répartissent comme suit par rubrique :

1.2 Matériel et produits d'entretien	1 061 000
1.3 Consommables informatiques	1 000 000
1.4 Carburant	1 500 000
1.5 Matériel de bureau	1 000 000
1.6 Abonnements	300 000
2.1 Entretien et maintenance bâtiment	800 000
2.6 Entretien et réparations véhicules	800 000
2.7 Autres entretiens	400 000
3.5 Frais d'impression et publicité	300 000
6.1 Frais de poste et d'affranchissement	1 000 000
6.2 Téléphone	1 000 000
6.9 Internet (Base de données)	3 000 000
7.3 Autres achats de biens et services	1 500 000
8.1 Frais de mission à l'intérieur du pays	1 500 000

Section 58

Titre 4 : Dépenses de Transfert

Article

Les dépenses de transfert, pour l'année 2006 sont estimées à 424 822 000 F contre 1 049 902 000 F pour l'année 2005 soit une baisse de 625 080 000 F en valeur absolue et 59,54 % F en valeur relative.

Ce titre enregistre, les effets réducteurs du montant des crédits des chapitres domiciliés à la Direction de l'Action Sociale soit 495 000 000 F, correspondant à 47% de la loi de finance initiale de 2005.

Pour l'année 2006, la demande de mesure nouvelle concerne les enfants de la rue.

Chapitre : 6527217010

Enfants de la rue

6 000 000

Cette dotation, prévue au profit du centre GINDDI, doit permettre d'améliorer les conditions de prise en charge des enfants.

En effet, le nombre d'enfants devient de plus en plus élevé, et par moment, avec des séjours au Centre qui se prolongent.

Durant l'année 2005, le centre a bénéficié d'un soutien ponctuel, principalement de certaines communautés religieuses pour la prise en charge dans l'alimentation.

A présent, il s'agit de sécuriser, tout au long de l'année, le séjour des enfants dans le centre.

C'est pourquoi, la mesure nouvelle a été prévue :

9.0 Autres transferts : 6 000 000.

Section 58

Deuxième PARTIE

Projets

Titre 5 : Dépenses en Capital

1. CEDAF
2. Programme de lutte contre les Pires Formes de Travail des Enfants
3. Éducation à la vie familiale dans les DAARAS
4. projet de crédits pour les femmes
5. appui aux groupements féminins
6. Appui à la lutte contre la pauvreté

Projet de lutte contre la pauvreté

MFFDS

7. dépenses en capital, prévues pour l'année 2006,
8. PTIP
2008, les efforts de l'Etat, dans le secteur de la femme
la famille.

Les efforts concernent, d'une part, les projets en cours,
s'inscrivent un financement sur ressources intérieures ou
2006 intérieures, d'autre part, de nouveaux projets dont certains
et d'inscrits dans le Plan d'Opération Sectoriel du
Ces investissements de Stratégie de Réduction de la Pauvreté.

avec le profil des dépenses en capital, pour l'année 2006,
extérieurs les projets en cours, et les nouveaux projets qui, à
sont devraient être inscrits dans le PTIP.

Donc, le total des investissements envisagés est estimé à
Le total est de 12.746.000 F contre 10.986.650.000 F en 2005.

Le total des crédits de 2006 concernent 6 projets en cours et 2
investissements nouveaux pour

L'analyse de la structure des prévisions de dépenses en capital de 2006 indique que les financements extérieurs sont chiffrés à 6.938.000.000F.

Ils sont répartis entre les emprunts et les subventions non remboursables.

Au titre des emprunts de 3.592.000.000F, il faut mentionner :

- Le crédits IDA : 1.592.000.000F
- Le prêt FND : 2.000.000.000F

Quant aux subventions non remboursables de 3.346.000.000F, elles soutiennent les programmes suivants :

- Lutte contre les Pires Formes de Travail des enfants : 329.000.000F
- Constructions des CEDAF : 950.000.000F
- Lutte pour réduction de la Pauvreté : 985.000.000F
- Fonds de Développement Social : 1.082.000.000F

Les emprunts représentent 63% du financement extérieur à ce jour et les subventions 37%.

Pour l'année 2006, la part des ressources extérieures, 6.938.000.000F sur le total des prévisions pour l'investissement 9.172.746.000 F, représente 75 %.

Le rapport indique pour chaque projet, outre les imputations budgétaires et les codes :

- la répartition des crédits de paiement et les prévisions de tirage
- le contenu
- le détail des contreparties

1. Programme de lutte contre les pires formes de travail des enfants :

532.000.000

Les rubriques sont ainsi réparties				
SE	S	U	Subvention	
				329.000.000
24	1	9	Autres matériels Mobilier de bureaux et logement (équipement centre de)	20.000.000
62	1	1	Fournitures de Bureaux	2. 000 000F
62	1	3	Consommable informatique	1.500.000
62	1	4	Carburant	5 000 000 F
62	2	6	Entretien et réparations véhicules	1 500 0000 F
62	3	2	Honoraires et commissions (statistiques enquêtes honoraires)	92.000.000
62	6	2	Téléphone	1.000. 000 F
62	6	9	Autres Dépenses de communication (matériel IEC)	10.000 000 F
62	8	1	Frais de missions intérieur du pays	10.000.000F
62	9	6	Conférences congrès séminaires	60.000.000F
Total				203.000.000 F
Total du Chapitre				532.000.000F

Ce programme est financé sur ressources extérieures à hauteur de 329.000.000 par l'Italie sous la forme d'une subvention.

La part du financement du Sénégal est chiffrée à 203.000.000F.

Pour l'instant, 09 départements sont concernés : Dakar, Louga, Saint-louis, Fatick, Pikine, Guédiawaye, Ziguinchor, Rufisque et Mbour.

Il vise à renforcer :

1. la capacité des institutions gouvernementales à mettre en œuvre des politiques et interventions visant l'élimination des pires formes de travail des enfants dans les départements ciblés.
2. le potentiel des ONG et des OCB des 09 départements dans la mise en œuvre d'actions directes de prévention, de protection et de réhabilitation visant l'élimination des pires formes de travail des enfants.
3. l'information et la communication en vue de l'émergence d'une opinion publique favorable à l'élimination des pires formes de travail des enfants et au renforcement de la coopération décentralisée.
4. l'accroissement quantitatif et qualitatif des données dans le domaine des pires formes de travail des enfants.

2. Projet d'Aménagement pour un meilleur cadre de vie des talibés dans les daaras

152 000 000

Il s'inscrit dans le renforcement et l'élargissement du projet « Extension de l'Enseignement de l'EVF aux daaras » dont l'objectif prioritaire est de contribuer à la résolution des problèmes de vie familiale, d'environnement et de santé des pensionnaires des daaras. Il rentre dans le cadre de la stratégie de réduction de la pauvreté.

En effet, les différents rapports de missions effectuées dans le cadre du projet « EVF-Daaras » ont révélé la persistance de la précarité des conditions d'existence.

Cette précarité dans les daaras est corrélativement liée :

- aux problèmes d'infrastructures ;
- à l'exiguïté des salles de classe et d'habitation ;
- à l'inexistence de sanitaires ;
- au manque d'eau courante et potable ;
- à la fréquence de maladies ;
- au manque de nourriture.

Dans l'immédiat, il est opportun d'allouer au projet pour l'année 2006 des ressources d'un montant total de

1 52 000 000 F. CFA selon la répartition suivante:

Rubriques			Montant en F CFA	
23	4	9	Autres ouvrages et infrastructures (canarie amélioré)	25 000 000F
24	1	9	Autres matériels mobiliers bureaux et logements (nattes, matelas)	45.000.000
61	1	1	Soldes et accessoires	5.000.000
61	7	1	Frais de formation du personnel	25.000.000
62	1	1	Fourniture de bureau	1. 000 000
62	1	4	Carburant	3.000.000
62	2	1	Entretien et maintenance véhicule	1.000.000
62	6	9	Autres dépenses de communication (EIC)	5 000 000
62	8	1	Frais de mission intérieur pays	10.000.000
62	9	6	Conférences congrès séminaires	60.000.000
Carburant				3 000 000
TOTAL				152.000 000

- ☞ le maraîchage
- ☞ l'exploitation de télé centres et de cybercafés
- ☞ le commerce général.

Les performances du programme dans la lutte contre la féminisation de la pauvreté engendrent une demande de plus en plus importante auprès de toutes les femmes, du milieu rural comme urbain, du secteur formel ou informel.

Ainsi, il sera possible de rétablir les équilibres entre les régions, à l'intérieur des régions et entre les départements

De même, certains secteurs d'activité seront pris en compte (embouche, pêche, artisanat et commerce).

4. Appui aux groupements féminins

1 200.000.000 F

Chapitre 65398018990 Appui aux groupements féminins Code 46110

Art.	para	ligne		
24	4	9	Acquisitions matériels d'allègement	1.200 000 000
Total chapitre :				1 200 000 000

Ce projet continue les efforts de l'Etat dans l'acquisition de matériel et d'équipement destinés à alléger les travaux de la femme.

Il s'inscrit déjà dans le cadre de la satisfaction globale de la demande sociale, permet d'équiper les organisations et communautés de base et d'engendrer des activités génératrices de revenus.

Ainsi, au fil des années, la composition du matériel d'allègement s'est diversifiée, en s'adaptant à l'évolution des potentialités et des activités économiques des groupements :

1- Unités de transformation de céréales

- moulin à mil
- décortiqueuse
- batteuse
- broyeuse à céréales
- 2- Salon de couture et restaurant
- machine à coudre
- matériel de cuisine
- 3 : Transformation des produits halieutiques
- claies de séchage
- fabrique de glace
- 4 Unité de sérigraphie et de teinture
- 5 Unité de transformation de fruits et légumes
- 6 Unité de transformation de lait,
- 7 Unité de micro jardinage,

5. Appui à la Lutte Contre la Pauvreté

1.313.646.900

Chapitre : 659.920.269.90

Code 46008

Article : 62

O.	S.	Subventions	985.000.000
7.	1.	Location de bureau	4.800.000F
5.	1.	Eau	1.200.000F
5.	2.	Electricité	8.800.000F

Total du Chapitre

1.001.000.000 F

Le programme d'appui à la réduction de la pauvreté (PAREP) bénéficie d'une subvention globale provenant respectivement du PNUD et du Luxembourg.

La contrepartie de 16.000.000 F à la charge du Sénégal prend en compte principalement les dépenses permanentes ainsi que la location des bureaux des 2 antennes régionales situées dans les zones d'intervention (Tambacounda et Ziguinchor).

6. Projet de Lutte Contre la Pauvreté

2.163 000 000

Chapitre 6599202799

Code : 46107

Article 25

Art para ligne

SE	S	P	Emprunt	2 000 000 000
24	4	9	Autres matériels et outillages	20.000.000
61	1	1	Soldes et accessoires	23.000.000
61	3	9	Autres indemnités	3.000.000
61	4	9	Cotisations sociales non ventilées	20.000.000
61	5	1	Prise en charge médicale	2.000.000
62	1	1	Fourniture de Bureau	4.500.000
62	1	3	Consommables Informatiques	3.000.000
62	1	4	Carburant	10.000.000
62	1	7	Matériels pédagogiques et didactiques	10.000.000
62	2	6	Entretien et réparations véhicules	3.000.000
62	3	5	Frais d'impression ou de publicité	5.000.000
62	1	5	Eau	500.000
62	5	2	Electricité	7.000.000
6.2	6	1	Frais de poste et d'affranchissement	2.000.000
62	2	2	Téléphone	7.000.000
62	7	1	Location Bâtiments à usage de bureaux	2.850.000
62	9	6	Conférence congrès séminaires	30.000.000
62	9	9	Autres biens et services	10.150.000

Total contrepartie 163 000 000

Total chapitre 2 163 000 000

Ce projet bénéficie d'un prêt du FND d'un montant de 2.000.000.000 Francs CFA, pour la réalisation d'infrastructures hydrauliques.

Evaluant les réalisations des programmes antérieurs, le projet compte moderniser les ouvrages à réaliser, tout en restant dans des coûts unitaires adaptés aux communautés de base.

Aussi, il est prévu, la construction et l'équipement de cases de santé fonctionnelles et modernes dans des villages enclavés, dépourvus d'électricité. Elles seront dotées de médicaments génériques pour lutter durablement contre les maladies, principalement pendant l'hivernage, période pendant laquelle les évacuations sanitaires sont souvent difficiles.

Le Sénégal devrait prendre en charge une contrepartie de 163 000 000 F dont les principales rubriques sont relatives :

- ☞ aux soldes et accessoires
- ☞ à la mise en place d'installations solaires
- ☞ à la formation des personnels des cases
- ☞ à l'achat de matériels didactiques

- ☞ aux publications et à l'édition des manuels et guides pratiques de santé
- ☞ au fonctionnement des antennes régionales
- ☞ à l'achat de la dotation initiale pour 14 cases.

Une extension du Programme hydraulique de près de 2.000.000.000 nécessitera par ailleurs l'ouverture d'un bureau de gestion et quatre unités régionales à Kolda Tamba, Thiès, et Diourbel avec des dépenses de personnel importantes.

Le programme mettra l'accent sur des projets intégrés, grâce à du matériel didactique, des supports et des relais médicaux et para médicaux décentralisés.

Les formations thématiques seront poursuivies grâce à l'énergie solaire des futures infrastructures dans des domaines comme la teinture, la coiffure, la savonnerie, la transformation des produits locaux, les NTIC.

Les cases programmées se situent dans les départements suivants :

Pikine (Malika), Rufisque (Kelle), Mbour (Ndiadiane, aga Ndimack, Nguedji), Diourbel (Khayakhokh), Bambey (Ndakh), Mbacké (Darou Tanzil), Tamba (Sino Samba

Yaké, Sinthiou Tabanani), Kédougou (Koumbé Bara),
Kolda (Darou Khouméne), Sédhiou (Karantaba, Sane
Hama Samba).

Section 58

Titre 6 : Transfert en Capital

1 - Achèvement des CEDAF

2 - Agence du fonds de développement Social

1. Achèvement de 12 CEDAF

500.000.000

Chapitre 60996104990 ACHEVEMENT 12 CENTRES DEPARTEMENTAUX code 46141

Art. 27	para ligne	Transfert autres administrations	500 000 000
		Total chapitre	500.000.000
Total			500.000.000

Les crédits, proposés pour l'année 2006 sont destinés à l'achèvement des CEDAF en construction.

A la suite d'une évaluation, faite par le maître d'ouvrage délégué, Monsieur le Ministre du Patrimoine Bâti, de l'Habitat et de la Construction a estimé, dans une lettre en date du 6 juin 2005, que le montant du financement à rechercher pour les 12 CEDAF était de 1 090 451 185 F.

Les 12 CEDAF sont les suivants :

Thilogne, Touba, Nioro, Kolda, Oussouye, Ross-Béthio, Kébémér, Mbacké, Fatick, Koussanar, Mékhé, Sangalkam.

Ainsi, aux 500.000.000 de ressources internes, il faudra ajouter une subvention de 950.000.000F

2. Agence du Fonds de Développement Social

Chapitre : 65992028990

Code : 46113

Article : 27

Art. para ligne

		<i>Constructions infrastructures en Casamance</i>	40 000 000
27 - 1 - 1		<i>Matériel didactique IEC</i>	10.000.000
6.1. 1.1.		<i>Charges du Personnel</i>	6 000 000
6.1. 8.1.		<i>Missions</i>	12 000 000
6.2. 1.4.		<i>Carburant</i>	10 320 000
6.2 2.6		<i>Entretien et Réparations</i>	4 000 000
6.2. 7.1.		<i>Location de Bureau</i>	4 520 000
6.2 6.2.		<i>Téléphone</i>	2 000 000
6.2. 6.5.		<i>Internet</i>	1.160.000
6.2 1.3		<i>Consommable Informatique</i>	1 500 000
6.2 1.1.		<i>Fourniture de Bureau</i>	1 500 000

Total contrepartie	93 000 000
---------------------------	-------------------

Les crédits inscrits pour ce projet comprennent une subvention de 1.082.000.000 F du Japon destinée à des infrastructures à construire en Casamance.

Cette subvention, qui entre dans la dynamique de la consolidation de la paix, met à la charge du Sénégal une contrepartie estimée à 93.200.000 F qui financera essentiellement les dépenses de fonctionnement relatives à la mise en œuvre de la subvention dans les départements.

de Ziguinchor, Oussouye et Bignona.

On retiendra des dépenses en capital une répartition sous sectorielle indicative, qui couvre diverses cibles sur le total des financements demandés :

- Enfants 8%
- Femmes 54%
- Famille 38%

Cette démarche, ainsi que les efforts quant à la traçabilité des investissements, répond au souci du département de tenir compte des questions de genre dans l'élaboration du budget et l'affectation des ressources.

Le processus qui tend à intégrer le genre dans le budget doit encore être approfondi, par une expérimentation plus poussée au sein des secteurs pour apporter une réponse durable à l'égalité dans l'accès aux ressources et à la répartition des revenus.

Les jalons de ce débat, déjà posés dans le DSRP ainsi que les avancées faites sur la question renseignent que le budget genre n'est ni une séparation des hommes et des femmes, par chapitres budgétaires interposés, ni une répartition des crédits par sexe.

Il n'est pas non plus, une augmentation ou une réduction des dépenses selon des mécanismes ou des arbitrages opposant hommes et femmes.

Conclusion Générale

En conclusion générale, le budget du Ministère de la Femme, de la Famille et du Développement Social est chiffré à 12.281.611.000F pour 2006, contre 19.295.365.000F pour l'année 2005.

La part du fonctionnement, est de 20% contre 80% au profit de l'investissement.

Les crédits du budget de fonctionnement ont connu une baisse, par rapport à l'année 2005 en raison principalement de la réévaluation des crédits.

La baisse de l'investissement est consécutive à l'achèvement de certains projets dont les prévisions de tirage sont arrivés à terme.

On retiendra un effort important des ressources intérieures dans le financement du secteur 2.234.000.000F en 2006 contre 540.650.000F, soit 4 fois plus qu'en 2005.

De même, la part des subventions non remboursables, 3.346.000.000F pour 2006, contre 1.925.000.000F en 2005 s'est accrue de 57%.

Enfin les transferts en capital ont enregistré une baisse en raison de la délocalisation de certains projets.